

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 177/2021

**Objet : Information au Conseil
Communautaire sur les décisions
du Président dans le cadre de
l'exercice des délégations de
pouvoir**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 novembre 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie,

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOUFFRE Éric.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith*).

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), PONCHON Solange (*absente ayant donné à pouvoir SEISSON Jean-Pierre*), CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de MAILLANE : MARÈS Frédérique (*absente ayant donné pouvoir à LECOUFFRE Éric*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*), COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*)

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de GRAVESON : DI FÉLICE Jean-Marc.

Secrétaire de séance : M. Éric LECOUFFRE

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

➤ **Décisions de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres :**

- Décision portant attribution à la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES du marché de travaux n°2021M30-TVX pour la modernisation de l'éclairage public pour un montant de global forfaitaire de 78 757 €HT soit 95 508,40 €TTC pour une durée du marché de 24 mois.
- Décision portant attribution à l'association ATOL du marché n°2021M29-EXPL de prestations d'entretien manuel des espaces publics communautaires pour un montant estimatif annuel de 99 819,72 €TTC. Le marché est conclu pour une période d'un an avec reconduction tacite d'une fois un an.
- Décision portant attribution du marché n°2021M35-TVX de prestations de géo-détection et géo-référencement des réseaux de la zone d'activité du PONT à la société RESODETECTION pour un montant forfaitaire estimatif de 6 970 €HT soit 8 364 €TTC. Le marché est conclu pour un délai d'exécution d'une trentaine de jours.
- Décision portant attribution à la société ABSYS du marché n°2021M34-INFO d'acquisition de matériels informatiques pour un montant estimatif annuel de 19 378 €HT soit 23 253,60 €TTC pour une durée de 12 mois.
- Décision portant attribution à la SARL CLOTURES SANIEZ SUD du marché travaux n°2021M33-TVX pour la rénovation et sécurisation des clôtures de la déchèterie de Mollégès pour un montant global de 42 924 €HT soit 51 508,80 €TTC pour une durée de marché de 6 mois.
- Décision portant attribution à la société SOMEC d'une commande de fourniture de vêtements de travail haute visibilité, de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle pour un montant forfaitaire de 20 000 €HT soit 24 000 €TTC

➤ **Décisions de la Présidente portant cession d'un véhicule :**

- Décision portant cession en l'état d'un broyeur PACKMAT immatriculé PK288102484 posé sur chassis RENAULT TRUCKS immatriculé AZ-354-ZC, accidentés et hors d'usage à la société CRA AUTOMOBILES – FERT RECYCLAGE pour un montant de 2 100 €HT

➤ **Décisions de la Présidente portant signature d'une convention de maitrise d'ouvrage :**

- Décision portant signature avec la commune d'Eyragues d'une convention de maitrise d'ouvrage déléguée dans le cadre des travaux de réhabilitation du siège de l'agglomération pour un montant estimatif de l'opération de 443 448 €HT.

➤ **Décisions de la Présidente portant sur l'exercice du droit de préemption :**

- Décision portant sur la Déclaration d'Aliéner transmise par Me François CARBONNIER sur les parcelles DL 187 et DL 1889 relative à la vente d'un ensemble immobilier à usage mixte situé sis au 30 avenue des Alpines à Chateaufort pour un montant de 510 000€. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption
- Décision portant sur la déclaration d'aliéner transmise par Me Philippe SOL sur les parcelles AI 89, relative à la vente d'un terrain à bâtir sis avenue du Jas à CABANNES pour un montant de 540 225 €.

➤ **Décisions de la Présidente portant sur l'autorisation d'urbanisme :**

- Décision portant sur la demande d'autorisation d'urbanisme pour l'implantation d'une clôture souple en vue de sécuriser le captage du Mas de Bassette à Barbentane

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Donnent acte : 41

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 18 novembre 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente
Corinne CHABAUD
Terre
de Provence
agglomération

